



MAIRIE

DE

**BREIL-SUR-ROYA**

ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

## COMPTE RENDU

OBJET :

### **DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

V/Réf. :

Séance du jeudi 16 octobre 2014

N/Réf. :

Le Conseil Municipal Extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 16 octobre 2014 à 18H30 et sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya. Début de la séance à 18H30.

**Etaient présents** : Mr IPERT André Maire, Mr AMERIO Mario Ier Adjoint, Mme FORESTIER Laurence Adjointe, Mr OLIVERI Pippo Adjoint, Mme GIORDANO Renée Adjointe, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mme VERAN Angèle Conseillère Municipale, Mme CAUDRON Bernadette Conseillère Municipale, Mr BOUKHADRA Abid Conseiller Municipal, Mme COTTALORDA Gisèle Conseillère Municipale, Mr MINOTTO Jean-Marie Conseiller Municipal, Mme ABIDOS Christelle Conseillère Municipale, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr REY Joseph Conseiller Municipal, Mme ALLAVENA Marie-Lou Conseillère Municipale, Mr BEGHELLI Jean-Pierre Conseiller Municipal, Mme GASTALDI Danièle Conseillère Municipale.

**Etaient Absents - Excusés** : Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal donne procuration à Mr André IPERT Maire, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale donne procuration à Mme Laurence FORESTIER Adjointe.

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle ABIDOS.

En début de séance, une minute de silence est observée à la demande de Monsieur le Maire, en mémoire de Monsieur Pierre SASSI ancien Maire de Breil sur Roya de 1958 à 1977.

### **Appel des présents**

*Toute correspondance doit être adressée impérativement à Monsieur le Maire de BREIL SUR ROYA*

1

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	18/09/2014	<p>: <b>Avenant à la convention de location du matériel à la SCM MASSENA, sis 8 rue Masséna – 06500 Menton</b>  <b>Durée :</b> Cette location est renouvelée pour une nouvelle période de 1 an, à compter 01<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.  <b>Montant :</b> La location du matériel est faite à titre gracieux pour cette nouvelle période de location.</p> <p><i>Monsieur le Maire, précise qu'il s'agit de matériel pour la radiologie et qu'il a été convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce matériel sera loué.</i></p>
2	22/09/2014	<p>: <b>Bail à usage commercial avec la POSTE IMMO Direction Régionale PACA</b>  Location du bureau de Poste de Breil sur Roya, sis avenue G. Clémenceau à Breil sur Roya.  <b>Durée :</b> Prend effet à compter du 01 octobre 2014 pour une durée de 9 ans.  <b>Montant :</b> 13.200,00 € annuel, charges comprises (rappel situation précédente 11.342,84 €)</p> <p><i>Monsieur le Maire, fait remarquer que le bail n'a pas été réactualisé depuis fort longtemps et que l'augmentation appliquée est de 14%.</i></p>
3	25/09/2014	<p>: <b>Autorisation de contracter un emprunt de 450.000,00 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour financement de l'opération des investissements infrastructures de transport située sur plusieurs adresses à Breil sur Roya</b>  Caractéristique PSPL  Enveloppe 25 MdE  <b>Montant :</b> 450.000,00 €*  <b>Commission d'instruction :</b> 270,00 €  <b>TEG :</b> 2%  <b>Durée :</b> 30 ans  Index Livret A  Marge fixe sur index 1%  Taux d'intérêt Livret A + 1%  <b>Périodicité :</b> ANNUELLE  <b>Profil d'amortissement :</b> Amortissement prioritaire (échéance déduite)  <b>Modalité de révision :</b> SR  <b>Taux de progressivité de l'amortissement :</b> 0%</p> <p>*Dont 355.000,00 € pour rembourser les 2 emprunts à court terme de 215.000,00 € (échéance en septembre 2015) et 140.000,00 € (échéance en janvier 2016) et 95.000,00 € pour les investissements à venir.</p>

			<p><b>Monsieur le Maire</b>, précise que dès la perception des fonds, ceux-ci serviront à rembourser immédiatement les deux emprunts à court terme contractés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole (355.000,00 €) et que le solde de l'emprunt (95.000,00 €) permettra de financer de futurs investissements.</p> <p>Le remboursement de la 1<sup>ère</sup> mensualité du prêt n'interviendra qu'au 1er octobre 2015.</p>
4	13/10/2014	:	<p><b>Convention relative à l'accompagnement de la fin des travaux de réhabilitation de l'aménagement hydroélectrique de Breil sur Roya avec EDF</b></p> <p>EDF s'engage à payer le montant de la compensation financière d'un montant de 161.500,00 € H.T. La commune de Breil sur Roya, accepte ce montant comme solde de tout compte.</p> <p>La compensation financière sera versée par chèque, au moment de la signature des deux parties.</p>
5	15/10/2014	:	<p><b>Convention pour l'animation théâtrale des Rythmes scolaires par la Compagnie de l'Arpette</b></p> <p><b>Prestation :</b> Animation théâtrale dans le cadre de l'aménagement des Rythmes scolaires Année 2014-2015</p> <p><b>Tarif de la prestation :</b> 37,80 € de l'heure</p> <p>Suite à une question de <b>Mr Jean-Pierre BEGHELLI</b> Conseiller Municipal, <b>Monsieur le Maire</b> précise que l'intervenante professionnelle travaillera 1 heure/semaine dans le cadre de l'aménagement des Rythmes Scolaires. Il précise que dans le tarif sont incluses les charges patronales.</p> <p>Suite aux questions de <b>Mr Joseph REY</b> Conseiller Municipal, concernant la mise en place des nouveaux Rythmes Scolaires, <b>Monsieur le Maire</b> fait part du bon fonctionnement, même si des améliorations sont à apporter et d'une augmentation de la fréquentation des élèves qui passe de 70% à 90%.</p> <p>Il précise que de ce fait, la dotation de l'Etat (40,00 €/enfant/par an) sera plus importante, ce qui réduira d'autant la part communale</p>
6	8/10/2014	:	<p><b>Contrat de prêt de 3.900,00 € pour l'achat de matériel ophtalmologique avec le Dr Liliane LASSERRE Chirurgien oculaire</b></p> <p><b>Montant :</b> 3.900,00 €</p> <p><b>Durée :</b> 1 an</p> <p><b>Taux d'intérêt :</b> Zéro</p> <p><b>Date de versement des fonds :</b> 01/11/2014</p>

		<p><i>Monsieur le Maire, précise qu'il s'agit d'une demande comparable à celle des autres médecins de la Maison de Santé Rurale, permettant ainsi de compléter un équipement médical par un préfinancement qui ne sera pas supporté par la trésorerie communale.</i></p>
--	--	--

**Monsieur le Maire**, soumet à l'approbation des membres, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2014.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** Conseillère Municipale, demande qu'un rectificatif soit apporté au compte rendu concernant l'activité de conseil d'expertise de Mme Patricia BALANDIER.

« Mme Marie Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, demande pourquoi une mise en concurrence n'a pas été effectuée pour cette mission, d'autant qu'il y a un autre architecte établi sur la commune. Il faudrait déterminer précisément le volume et la durée de la mission afin de bien clarifier la situation ».

**Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal, demande le rapport d'expertise concernant l'immeuble 86-88 rue de Turin.

**Monsieur le Maire** en accepte le principe, en l'étendant à tous les Conseillers Municipaux.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 août 2014 ainsi complété est **Approuvé à l'Unanimité des membres présents.**

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

**1- Préparation des élections professionnelles du 4 décembre 2014 ayant pour objet la création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)**

**Monsieur le maire** précise la raison de la création du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune comptait 58 agents et a l'obligation de créer son propre Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), elle ne dépendra plus du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Une réunion préparatoire a eu lieu le vendredi 10 octobre 2014 avec les syndicats (seuls 2 étaient représentés : la Fédération Autonome de la FPT et la CFDT) et avait pour but d'établir un protocole d'accord sur les modalités des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

**Monsieur le maire** souhaite que le Conseil Municipal délibère sur le principe de :

- La création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

- La constitution du Comité Technique (CT) : 3 représentants du personnel (entre 3 et 5 pour un effectif compris entre 50 et 350 agents)
- Le maintien du paritarisme entre les représentants du personnel et les élus
- Le recueil de l'avis du collègue employeur

Les élections auront lieu le jeudi 4 décembre 2014 et le référent administratif est Mme Marie-Pierre GROSSO.

**Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal évoque le fait que précédemment, le nombre d'agents titulaires était maintenu en dessous de 50 pour laisser le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes gérer le Comité Technique (CT).

**Monsieur le Maire** précise que précédemment, le décompte se faisait, non pas sur le nombre réel d'agents, mais sur le nombre d'emplois à temps plein.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Mme Marie-Pierre GROSSO qui précise que sont comptabilisés tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public ou de droit privé, en contrat depuis au moins six mois.

**Mr Michel MASSEGLIA** Adjoint, souligne l'importance de la création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans la commune pour favoriser les relations entre le personnel communal et les élus.

**Monsieur le Maire**, propose aux membres de :

- 1- Délibérer sur le principe de la création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT).

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

- 2- Délibérer sur le nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CT).

**Monsieur le Maire**, propose un nombre de 3 agents, en accord avec les 2 syndicats présents lors de la réunion préparatoire du vendredi 10 octobre 2014

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

- 3- Délibérer sur la parité du Comité Technique (CT) ou non (autant de représentants du personnel que d'élus ou non).

**Monsieur le Maire** propose la parité, en accord avec les 2 syndicats présents lors de la réunion préparatoire du vendredi 10 octobre 2014.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

- 4- Délibérer sur le recueil ou non de l'avis du collège employeur (élus) lors du Comité Technique(CT).

**Monsieur le Maire** propose que le collège employeur (élus) donne son avis, en accord avec les 2 syndicats présents lors de la réunion préparatoire du vendredi 10 octobre 2014.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

**2- Intégration dans le domaine communal de biens sans maître ou en déshérence**

**Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale, propose aux membres du Conseil l'intégration dans le domaine communal de biens sans maître ou en déshérence :

<b>DESIGNATIONS</b>	
-	<i>Lieudit Gombes</i> Parcelle Section C, n° 514, Surface 11a 79ca (terre) Parcelle Section C, n° 365, Surface 2a 14ca (grange)
-	<i>Lieudit Orneglia</i> Parcelle Section D – n° 177, Surface 44a 74ca (taillis) Succession en déshérence GASTAUD Honoré <i>Lieudit Zuaine</i> Parcelles Section D, n° 339, 340 ont été retirées de la procédure
-	Dans immeuble 86-88 rue de Turin – Section E – n° 434, 435 -Lots n° 4 et 6 – Succession en déshérence COTTALORDA Antoine -Lots n°2 et 8 – Succession en déshérence CAUVIN
-	Parcelle Section E, n° 436, Surface 22ca (ruines)-Succession en déshérence CAUVIN
-	Parcelle Section E, n° 437, Surface 22ca (ruines) - LIONS inconnu

**Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale, précise que presque tous les biens ci-dessus ont des repreneurs.

**Monsieur le Maire**, informe qu'en ce qui concerne l'immeuble 86-88 rue de Turin, parcelles Section E – n° 434,435 - Lots n° 4 et 6 et Lots n° 2 et 8, celles-ci seront cédées pour l'euro symbolique à l'acquéreur de l'immeuble qui en assurera la rénovation en totalité.

**Mme Bernadette CAUDRON** Conseillère Municipale, relève l'intérêt de cette procédure qu'elle souhaiterait voir appliquée pour le Hameau de Piene-Haute.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

**3- Subventions aux Associations – 3<sup>ème</sup> Liste**

En introduction, **Mr Michel MASSEGLIA** Adjoint, délégué au Sport et à la Culture, informe le Conseil Municipal de l'importante activité estivale qui a eu lieu sur la commune pour cet été 2014.

Du 21 Juin 2014 au 21 septembre 2014 on a dénombré pas moins de 50 manifestations :

- La Stacada,
- Fête de la musique
- 7 Fêtes traditionnelles (14 juillet, 15 Août, St Bernard, Fête agricole, Piène Haute, Cruella, Libre)
- 5 Conférences : avec la commune, le Pays d'Art et d'histoire, le Parc National du Mercantour, l'ABPM.
- Journées des Arts et du Patrimoine (ABPM)
- 3 Cirques (dont les élèves du Lido de Toulouse)
- 4 concerts de Musique (dont 3 Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes)
- 7 concerts de Musique classique (orgues, chants,...)
- 13 Spectacles/Divertissements (Majorettes, APE , Zumba, l'Arpette, Amitiés breilloises, A Souceta Briencia, ADTRB, de Fil en aiguille, dont 1 estivale du Conseil Général des Alpes-Maritimes)
- 2 Stages : Tango, Cinéma
- Cinéma « les petits papiers » Titre provisoire (Miséricorde)
- 6 Expositions (Pays d'art et d'histoire, TH Barrat, J. Sarrut, Art et Manière à la Cuppera, Artistes Valléens - 1500 visiteurs, Ethnies minoritaires, JN Fessy)
- 2 manifestations Sportives : Caravane du sport, Breil Airole
- 3 spectacles à la Fête du livre,
- Journées du Patrimoine.

Cela nous le devons à la motivation de la communauté associative breilloise et à ses partenaires : la Commune, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, le Pays d'Art et d'histoire, le Parc National du Mercantour. Il tient à remercier tous les participants.

Ensuite, il présente les demandes débattues par la Commission Municipale et précise que c'est la dernière liste pour 2014.

Les subventions suivantes ont été adoptées :

-	<b>LES AMIS DU RAIL</b>	150,00 €	Approuvé à l'Unanimité
-	<b>TITRE PROVISoire</b>	600,00 €	Approuvé, 1 contre, 1 élu ne prend pas part au vote et quitte symboliquement la salle pendant le vote
-	<b>DE FIL EN AIGUILLES *</b>	500,00 €	Approuvé à l'Unanimité
	<b>Total :</b>	<b>1 250,00 €</b>	

\*De fil en Aiguilles (37 adhérents), association très dynamique créée en 2013, intervient dans le cadre du périscolaire à titre bénévole.

**Monsieur le Maire**, précise qu'avec cette nouvelle municipalité, les votes sur les subventions sont individualisés. Les élus impliqués dans les directions d'associations ne prennent pas part au vote et la carence d'un an d'activité a été abrogée. L'attribution de subventions repose sur l'activité concrète des associations.

4- **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

**Monsieur le Maire**, fait part aux membres du Conseil du contenu de la Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) qui traite d'un sujet brûlant dans l'actualité

Il souligne la baisse significative de la compensation financière de l'Etat aux Communes depuis plusieurs années, ce qui a une incidence importante sur le budget de la commune. Par exemple entre 2013 et 2014, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 18,5% (soit 89.957 €).

Il demande aux élus leur accord pour signer la Motion ci-jointe.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **Unanimité**

5- **Questions Diverses**

•**Piscine municipale de Breil sur Roya**

**Monsieur le Maire**, précise qu'il a pris l'initiative d'adresser un courrier le vendredi 5 septembre 2014 au Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes Mr Eric CIOTTI, lui faisant part de la nécessité de trouver une solution définitive ayant un moindre coût pour les finances communales.

A la suite de ce courrier, une réunion s'est tenue le mercredi 8 octobre 2014 au Conseil Général des Alpes-Maritimes, en présence de Mr Gilbert MARY Conseiller Général, Mr Franck ROBINE Directeur Général des Services du Conseil Général, Mme Christel THEROND Directrice des

Relations Institutionnelles et de l'Economie, Mme Cécile GIORNI de la Direction de la Construction et du Patrimoine, Mr André IPERT Maire de Breil sur Roya et de Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal.

**Monsieur le Maire**, rappelle l'historique du dossier qui comportait au départ 2 phases de réalisation des travaux de réhabilitation de la Piscine (1<sup>ère</sup> tranche : mise en route provisoire et 2<sup>ème</sup> tranche : remise en état définitive).

La discussion s'est révélée très constructive. Il a été décidé, lors de la réunion, que les travaux, d'un montant total de 533.662,00€ H.T (après révision), seront réalisés en une seule phase et pris en charge à 100% par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Pour la participation communale (TVA), une réunion a été convenue avec les services fiscaux de l'Etat.

**Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal, demande si une entreprise a déjà été pressentie pour effectuer les travaux.

**Monsieur le Maire**, informe qu'une commission d'Appel d'Offres doit se tenir prochainement et qu'après étude des dossiers par les membres de la commission, le marché sera remis.

**Mr Joseph REY** Conseiller Municipal, demande des précisions sur la prise en charge des dégâts par les assurances.

**Monsieur le Maire**, répond qu'en ce qui nous concerne, les dégâts subis ne relèvent pas du contrat souscrit avec notre assureur, la SMACL et que d'autre part, l'arrêté de catastrophe naturelle ne porte pas sur les inondations, mais sur les mouvements de terrain, ce qui ne relève pas de la cause des dégâts de la piscine.

Il précise que dès le début, nous avons demandé au Conseil Général des Alpes-Maritimes Maître d'Ouvrage de la piscine de se retourner vers leur Maître d'Œuvre.

Dans tous les cas, nous avons voulu éviter une procédure longue qui au final aurait porté atteinte au maintien de la structure en bon état.

#### **Autres questions :**

##### **•Place Brancion**

**Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal, demande des précisions sur la cession de l'immeuble place Brancion.

**Monsieur le Maire**, informe que ce dossier, traité jusqu'à présent au niveau local et départemental, a été adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE en charge des Collectivités Territoriales pour ensuite être transmis à la Direction Générale des Risques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Au travers de ces démarches, notre volonté est d'impliquer le niveau Ministériel, car nous considérons que cette situation doit relever maintenant de la solidarité nationale en raison des coûts de confortement et de réhabilitation de la place Brancion et des habitations attenantes.

Quant à la cession évoquée, **Monsieur le Maire**, précise que nous en sommes au stade des évaluations.

**Monsieur le Maire**, informe que Mme Sylvie CENDRE Sous-Préfète de Nice Montagne a été contactée pour organiser sur place une réunion de travail.

#### •Ligne Cunéo-Nice

**Monsieur le Maire**, informe qu'un rassemblement aura lieu à la gare de Breil ce samedi 18 octobre 2014 à 10H00. Il s'associe à cet évènement et demande aux élus de venir nombreux.

Il précise qu'une réunion de travail se tiendra le jeudi 23 octobre 2014 en Mairie de Breil, avec les 3 régions concernées par la sauvegarde de cette ligne ferroviaire (Ligurie, Piémont et PACA), avec aussi RFF, la SNCF, RFI et Trenitalia.

Il est important de souligner que *c'est la première fois* que les trois régions se trouvent réunies.

#### •Aide Humanitaire

**Mr Joseph REY** Conseiller Municipal, s'interroge sur le devenir de l'Aide Humanitaire.

**Monsieur le Maire**, indique que l'activité de l'association tourne au ralenti, même si elle intervient ponctuellement.

Il précise que la Mairie fait tout son possible pour trouver un local adapté à ce type d'activité.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20H45.**



André IPERT

Maire de Breil sur Roya